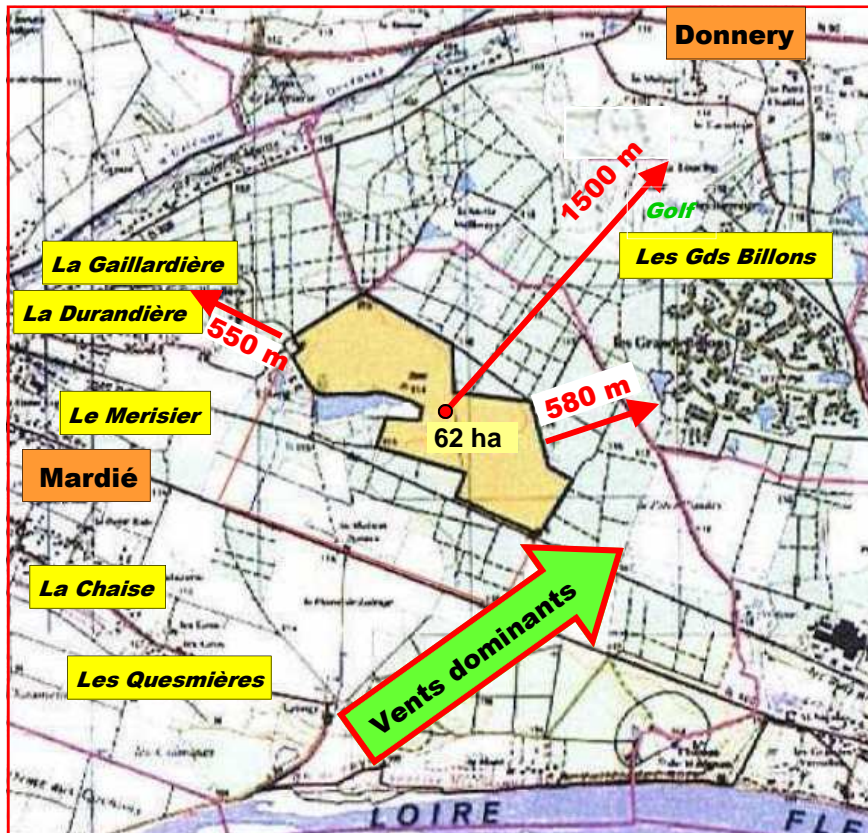


NON : pas de carrière entre Mardié et Donnery !



Projet déposé par la Ligérienne :

Extraction de **3 millions de tonnes** de granulats en 25 ans sur **62 ha** (dans un premier temps !) au lieu-dit « la Ferme de l'Etang », ce qui signifie :

- Un **ballet quotidien de 60 à 100** camions de vingt tonnes pendant 9 heures, soit **un toutes les huit minutes**,
- La **destruction du cadre de vie** dans des zones fortement habitées comme les **Grands Billons, la Durandière, la Gaillardière, le Merisier, la Chaise, les Quesmières** ... qui représentent plus de **500 villas** situées entre 550 et 1500 m de ce projet.

De plus, cette carrière ne s'implanterait là que pour profiter de l'hypothétique **déviations de Jargeau** (nouveau pont à Mardié) et ses produits auraient comme principale utilisation ...

... **les déviations que nous refusons !**

Nos municipalités ainsi que celles des communes voisines sont, comme nous, **fermement opposées à ce projet.**

Il est essentiel que chaque habitant manifeste son opposition à ce projet ...

POURQUOI ? Parce que seule une opposition massive et argumentée des habitants permettra d'obtenir la prise en compte des oppositions légitimes formulées lors de l'enquête publique et d'obtenir un avis défavorable.

OU ? Dans la mairie de votre village.

QUAND ? Pendant la durée de l'enquête (**du 16 juin au 20 juillet 2010 inclus**).

COMMENT ?

- ⇒ Soit directement sur le cahier prévu à cet effet en mairie,
- ⇒ Soit sur papier libre, préparé chez vous, avec vos propres arguments ou en vous inspirant des arguments proposés au verso. Il vous suffira ensuite de le coller dans le cahier prévu à cet effet en mairie,
Attention : votre opposition à ce projet doit être fondée sur des arguments précis et déterminants. Vous pouvez commencer votre texte par la phrase suivante : « **Je m'oppose fermement à l'ouverture d'une carrière entre Mardié et Donnery, pour les raisons suivantes : 1. ... , 2. ... , etc** ».
- ⇒ Soit plus simplement en **remplissant (nom, prénom, adresse et signature)** le verso de ce tract et en déposant le **tract entier** à l'une des adresses suivantes :

Sylvie BOILLON
360, rue des Moulins
« Le Clos de l'Aumône »
45450 MARDIE

Martine MOREAU
188, rue de la Chaise
45430 MARDIE



Claude ARENALES
8, allée des Acacias
« Les Grands Billons »
45450 DONNERY

Mairie de DONNERY
Place de l'Eglise
45450 DONNERY

Chaque habitant de nos communes étant concerné,
il est fortement recommandé de déposer autant d'avis que de personnes majeures dans votre foyer

• **HEURES D'OUVERTURE :**

Mairie de Donnery (Tél. 02 38 59 20 10) :

Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermée lundi matin, jeudi toute la journée et samedi après-midi

Fermée tous les après-midi à partir du **1er juillet**

Mairie de Mardié (Tél. 02 38 46.69.69) :

Lundi et vendredi de 9h30 à 11h30 et de 13h15 à 17h00

Mardi, mercredi et jeudi de 13h15 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Nous dénonçons tous les impacts négatifs que nous aurions brutalement à subir du fait de l'implantation de cette carrière, comme environ 1 500 de nos concitoyens, **à titre individuel** :

- La **proximité excessive** de la carrière par rapport à notre maison entraînerait une **perturbation inacceptable de notre tranquillité** (bruits, poussières et pollutions divers liés à l'exploitation et aux transports extérieurs jusqu'aux lieux de consommation).
- Le passage d'un camion toutes les 8 minutes serait littéralement insupportable pour les maisons les plus proches des voies de dégagement.
- Ces nuisances quotidiennes entraîneraient automatiquement une **perte de valeur** considérable des biens immobiliers s'aggravant avec leur proximité de l'exploitation.

Nous dénonçons les impacts que subiraient nos collectivités villageoises :

- Des perturbations graves portant **atteinte à un système hydrogéologique complexe** et fragile caractérisé par la présence d'un substratum karstique irrégulier, d'un gouffre et de plusieurs étangs. Les rejets pollués pourraient, en rejoignant la Loire ou même les sources du Loiret, dégrader la qualité des eaux de ces deux fleuves.
- La **menace** découlant de ces perturbations **sur la pérennité de l'adduction en eau potable et du réservoir du S.I.A.P.** qui alimente en particulier Mardié et Bou.
- La **perte directe d'une exploitation agricole** constituée par 70 ha d'excellentes terres, alors que le village a toujours défendu et défend encore son caractère rural.
- L'abandon, au terme de l'exploitation, d'un **territoire dévasté irrécupérable**, quelques soient les promesses, totalement illusoires, que fait miroiter le promoteur du projet.
- La **surcharge lourde induite sur la circulation** par le passage de 60 à 100 camions par jour, amenés notamment à traverser les bourgs de Mardié et de Saint-Denis-de-l'Hôtel. Avec l'insécurité supplémentaire de l'insertion de ces camions sur la D 960 en pleine ligne droite.
- La traversée de la voie ferrée **incompatible avec le projet de remise en circulation de trains de passagers** entre Châteauneuf et Orléans que nous soutenons ardemment.

Enfin, nous dénonçons les non moins graves impacts qui, à un niveau plus global, obèreraient irréversiblement un territoire pourtant bardé de "classements" protecteurs au niveau de l'Agglo, de l'Europe et de la planète :

- Ce territoire est inclus dans la **Coupure verte de l'agglomération** instituée par le SDAU de 1974, confirmée dans le Schéma Directeur de 1993, et repris dans le SCOT voté il y a moins de deux ans après enquête publique.

La violation de dispositions de ce document d'urbanisme majeur par l'implantation de la carrière - en plus de sa violation potentielle par une déviation routière - **décrédibiliserait** totalement la politique de développement territorial de l'Agglo, qui se révélerait comme commandée non pas par le schéma approuvé, mais par l'opportunisme et le mépris des citoyens.

- Ce territoire est **partie intégrante du Patrimoine mondial** désigné par l'UNESCO que l'État, via la Mission Val de Loire, a le devoir de protéger de toute dégradation.
- Il est enfin très proche du milieu ligérien où la faune sauvage et les milieux sont protégés par l'Europe au titre du **classement NATURA 2000**. Les boisements et les étangs du proche hinterland concourent de toute évidence à l'enrichissement de la biodiversité du Val de Loire, et ne doivent pas supporter les perturbations évoquées ci-dessus.

Ces espaces naturels de la Coupure verte ont, au contraire, vocation à constituer un maillon de la "Trame verte et bleue" dont la mise en œuvre a été décidée par le Grenelle de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement à l'ouverture d'une carrière de 62 ha au lieu-dit L'Étang sur la commune de Mardié ; je proteste contre l'idée de l'implanter au centre de gravité de plusieurs centaines d'habitations individuelles situées à des distances qui les exposent à des nuisances récurrentes insupportables,

J'affirme aussi que le dossier mis à l'enquête présente des lacunes inadmissibles, alors qu'il trace les contours d'un projet obérant l'avenir pour les communes de Mardié et de Donnery, la pérennité du SCOT de l'Agglo, l'intégrité du territoire classé patrimoine mondial, et la préservation de l'environnement classé NATURA 2000 ligérien avec lequel il s'articule.

Prénom et nom :

Adresse postale complète :

Date :

Signature :